

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 décembre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Nathalie FEDI - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Xavier MERY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Roland BLUM représenté par Monique CORDIER - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par Marc POGGIALE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Michèle EMERY représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Samia GHALI représentée par Nathalie PIGAMO - Roland GIBERTI représenté par Muriel PRISCO - Bruno GILLES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Kheïra ZENAFI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Marie-Louise LOTA représentée par Carine ROGER - Hélène MARCHETTI représentée par Mireille BALOCCO - Bernard MARTY représenté par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - André MOLINO représenté par Patrick MAGRO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Cédric URIOS - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Christyane PAUL représentée par Frédéric DOURNAYAN - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Virginie MONNET-CORTI - Roger RUZE représenté par Eric SCOTTO - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Julien RAVIER - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Marcel GRELY - Dominique TIAN représenté par Stéphane PICHON - Jean-Louis TIXIER représenté par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Maxime TOMMASINI représenté par Claude VALLETTE - Jocelyne TRANI représentée par Marcel MAUNIER - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Yann FARINA - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Karim GHENDOUF - Annie GRIGORIAN - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Emmanuelle SINOPOLI - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HPV 004-363/16/CT

■ Attribution de subventions aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en Zones de Sécurité Prioritaires de Marseille - Approbation de conventions

DHCS 16/14971/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des échanges suscités par le Pacte de sécurité et de cohésion sociale, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée à contribuer au financement des Ateliers et Chantiers d'Insertion engagés dans les Zones de Sécurité Prioritaires de Marseille.

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ont pour objet l'embauche et la mise en situation de travail de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Les personnes ainsi recrutées sont titulaires d'un contrat de travail et bénéficient d'un suivi, d'un accompagnement, d'un encadrement technique et d'une formation en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. La durée des contrats des personnes recrutées en ACI est de six mois minimum.

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion sont mis en œuvre par des associations qui proposent des activités se situant dans le champ de l'économie sociale et solidaire : leurs activités peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs économiques dès lors que les avantages et aides octroyées par l'Etat ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants. Les biens et services qu'ils produisent peuvent être commercialisés. Les recettes retirées ne peuvent couvrir qu'une part inférieure à 30% des charges liées à ces activités.

Le financement des Ateliers et Chantiers d'Insertion est majoritairement assuré par l'Etat, ainsi que par d'autres partenaires : Région, Conseil Départemental, EPCI et communes.

A l'issue de cette période de travail, environ 40% des salariés ont retrouvé un emploi ou se sont engagés dans une formation qualifiante.

Cette mise en situation professionnelle combinée à un accompagnement individuel offre à chaque bénéficiaire la possibilité de progresser pour satisfaire aux critères d'embauche des employeurs et regagner, au terme de ce parcours d'insertion, le marché ordinaire du travail.

La mise en œuvre d'Ateliers et Chantiers d'Insertion dans les quartiers prioritaires constitue un moyen efficace d'accompagner les opérations globales de sécurité et de cohésion sociale. En effet, les chantiers concernés contribuent directement à :

- L'amélioration du cadre de vie des sites concernés,
- Une offre d'emplois de parcours pour les jeunes et les adultes,
- Une alternative sérieuse aux activités parallèles,
- La baisse des tensions sur le marché du travail.

Les principes d'intervention adoptés par le Conseil de Communauté du 18 juillet 2014 pour guider la sélection des Ateliers et Chantiers d'Insertion et les montants financiers proposés sont les suivants :

- un critère de localisation : être situé dans l'une des cités sensibles des Zones de Sécurité Prioritaires Nord et Sud,
- un critère concernant le public : retenir dans les effectifs recrutés une proportion significative d'adhérents du PLIE MPM Centre,

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

- un critère concernant le partenariat : être en lien avec les équipes des GIP Politique de la Ville et Marseille Rénovation Urbaine, ainsi qu'avec les associations du quartier,
- un critère concernant la filière économique : utiliser comme support des emplois en cohérence avec l'activité économique du territoire.

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion retenus pour la programmation 2016 répondent à ces critères ; ils ont été agréés par le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique et ont sollicité l'EPCI pour une subvention.

Des subventions pour un montant de 100 500 euros positionnées au budget 2016 de la Métropole sont accordées aux projets proposés ce jour, au prorata du nombre d'Equivalents Temps Pleins accueillis dans chaque chantier.

Les subventions sont attribuées de façon conditionnelle et après vérification des pièces administratives, financière, comptables et fiscales.

Seuls, les dossiers d'associations dont les documents administratifs sont réglementaires figurent dans la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil de Territoire d'attribuer les subventions sollicitées, soit 100 500 euros, et d'approuver les conventions définissant les modalités de versement de chacune de ces subventions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération HPV 006-346/14/CC du Conseil de Communauté du 18 juillet 2014 sur les principes d'intervention de Marseille Provence Métropole en faveur des ateliers et chantiers d'insertion dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- La demande de l'Etat de contribuer à la mise en œuvre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale de Marseille .

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

CONSIDERANT

- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économique ;
- Qu'elle souhaite développer une politique d'aide des personnes en insertion vers l'emploi, dans les Zones de Sécurité Prioritaires de Marseille.

DELIBERE

Article 1 :

Sont approuvées les subventions pour la réalisation des actions décrites en annexe, dont les montants figurent dans la colonne « Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Conseil de Territoire Marseille Provence » du tableau pour un montant total de 100 500 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 et suivant de la Métropole, Sous-politique E120 - Nature 6574 - Fonction 65.

Article 3 :

Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisé à signer les conventions annexées.

Présents	106
Représentés	38
Voix Pour	125
Voix Contre	0
Abstentions	19

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI - Antoine MAGGIO – Marie MUSTACHIA

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017